

Brevets—Loi

des grandes multinationales avec des produits pharmaceutiques concurrentiels d'aussi bonne qualité et surtout à des prix moindres.

Or, c'est à ce moment-là que les grandes multinationales sont venues voir le gouvernement et ont demandé de réviser la Loi sur les brevets. Je vous dirai que, en tant que ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque, j'ai accepté les arguments qui m'ont été soumis par les compagnies pharmaceutiques, et personne en cette Chambre ne nie le fait que ceux qui investissent des sommes d'argent considérables pour la recherche et qui sont à la fine pointe des découvertes dans le domaine des produits pharmaceutiques méritent certainement d'avoir une certaine protection pour se faire rembourser leurs coûts et faire des profits convenables. C'est pourquoi, lorsque nous avons annoncé une première série de discussions avec les compagnies pharmaceutiques pour nous entendre sur une façon d'amender la Loi sur les brevets, j'ai personnellement engagé l'honorable Martin O'Connell qui était une personne qui connaissait bien le domaine des produits pharmaceutiques et qui avait eu des rapports avec ces compagnies, pour négocier avec elles un compromis qui à la fois satisfierait les industries pharmaceutiques et donnerait des garanties de création d'emplois, d'investissements et surtout un maintien de prix convenables pour les médicaments au Canada.

Or, nous nous retrouvons maintenant, quelques années plus tard, avec un nouveau gouvernement, avec un gouvernement conservateur qui a complètement abdiqué ses responsabilités. Je n'hésite pas à dire, monsieur le Président, que l'entente qui aurait pu être conclue par un gouvernement libéral avec les compagnies pharmaceutiques aurait été une entente beaucoup plus équilibrée, beaucoup plus accommodante et beaucoup plus sûre en faveur des usagers de médicaments au Canada que celle que le gouvernement actuel est en train de nous proposer. Il n'y a aucun doute que les grandes compagnies se sont davantage senties à l'aise à négocier avec un gouvernement conservateur qu'avec un gouvernement libéral, et ceci explique certainement pourquoi elles ont obtenu des concessions, d'abord du gouvernement et ensuite du nouveau ministre qui vient tout juste d'assumer ses nouvelles responsabilités et qui a véritablement vendu le paquet aux compagnies pharmaceutiques. La protection de 10 ans que le gouvernement s'apprête à donner aux compagnies pharmaceutiques est exactement le double de ce que nous, les libéraux, nous aurions donné aux compagnies pharmaceutiques et le double de ce qu'elles auraient accepté si une administration libérale avait été en place.

Deuxièmement, dans le domaine des investissements, je peux dire ceci, c'est que les compagnies pharmaceutiques ont déjà, en quelques mois, réduit le nombre d'investissements qu'elles devaient faire parce qu'en effet, si on se réfère à certaines affirmations qui ont fait l'objet d'articles de presse, en juillet 1986, on parlait dans *Le Devoir* d'investissements de l'ordre de trois milliards de dollars, et je cite:

D'ici à 1995, estime M. Beauchemin . . .

. . . de l'Association canadienne de l'industrie du médicament . . .

. . . les sommes investies chaque année dans la recherche et le développement augmenteront de façon marquée. Les sommes consacrées à la recherche représentent actuellement 4.5 p. 100 des chiffres de ventes de l'industrie. Elles représenteront bientôt 10 p. 100 de ce montant.

Or, tout soudainement lorsque le ministre, quelques mois plus tard, le nouveau ministre de la Consommation dépose son projet de loi, nous lisons dans le journal *La Presse* de Montréal, de décembre, la remarque suivante, et je cite:

«La région de Montréal va bénéficier de la moitié de la somme des \$1,4 milliard que l'industrie pharmaceutique s'est engagée à ajouter à ses projets d'investissement en recherche et développement au Canada d'ici 1995», a déclaré hier à LA PRESSE M. Harvie Andre, ministre de la Consommation et des Corporations et député d'Alberta-Centre à la Chambre des communes.

Or, en quelques mois les compagnies pharmaceutiques ont diminué de plus de la moitié les sommes qu'elles s'étaient engagées à investir au Canada si le gouvernement changeait la Loi sur les brevets. Et, qui plus est, cet engagement de dépenser 10 p. 100 de leur ratio, par exemple, de 10 p. 100 de recherche et de développement par rapport aux chiffres d'affaires sur lesquels se serait engagée l'Association canadienne des industries pharmaceutiques ne figure même plus dans l'actuel projet de loi C-22 que nous présente le ministre. Or, je pose la question: Pour quelle raison le gouvernement conservateur ne dépose-t-il pas devant cette Chambre les engagements formels que l'industrie pharmaceutique s'est engagée à prendre pour les amener à amender la loi? Et pour quelle raison ne retrouve-t-on pas dans le projet de loi C-22 ce ratio de 10 p. 100 qui, pour nous, l'ancien gouvernement, nous paraissait absolument essentiel?

Or, donc, je n'hésite pas à dire que le projet de loi actuel est une abdication totale des responsabilités du gouvernement face aux malades et aux usagers de médicaments. Et ce qui est le plus choquant dans toute cette histoire, monsieur le Président, c'est que le gouvernement a reçu un rapport d'experts qui ont rencontré toutes les parties en cause, non seulement les autorités provinciales qui achètent le gros des médicaments dans ce pays, mais aussi les autres usagers, les diverses associations de personnes âgées qui représentent peut-être le groupe de notre société qui utilisent le plus de médicaments au pays, les compagnies pharmaceutiques elles-mêmes mais aussi les compagnies génériques et tous ceux qui ont un intérêt dans ce dossier.

Et, lorsque ces experts ont fait leur rapport, ce rapport que nous appelons communément le rapport Eastman, on a constaté un certain nombre de choses. On a constaté en particulier que les importations en produits pharmaceutiques représentaient 30.3 p. 100 de l'ensemble des expéditions en 1982 et environ 13 p. 100 de plus qu'en 1967.

Donc, ceux qui prétendent, comme le gouvernement voudrait le laisser croire à la population, que cette loi qui a amendé considérablement la Loi sur les brevets et qui permet à des compagnies génériques de copier les meilleurs médicaments, les médicaments les plus populaires au Canada est une loi qui désavantage les malades au pays et peut les priver de bons médicaments, je crois que cette affirmation est tout à fait fautive car, en effet, dans toute bonne pharmacie, comme le disait Carole Thibaudeau, de *La Presse*, dans un article du 20 septembre:

Dans toute bonne pharmacie, on trouve un tableau qui présente la liste des principaux médicaments brevetés et de leurs équivalents: la différence de prix est en moyenne du simple au double. Mais l'effet régulateur sur les prix est bien illustré par un cas extrême, celui de l'anti-dépresseur Valium, dont le brevet détenu aux États-Unis par Hoffmann-Laroche, a expiré en 1985.

Selon la revue torontoise *This Magazine*, une même quantité de Valium se vend 345 \$ aux États-Unis, contre 80 \$ au Canada, en raison de la présence dans notre pays de l'équivalent générique Diazepam.